

## **Procédure de demande d'accès, de modification ou de suppression sur les données caractère personnel collectées:**

### **1/ Demande d'accès aux données**

Un responsable légal peut demander l'information des données collectées sur son enfant.

Dans ce cas, il en fait la demande à l'enseignant de l'élève.

Ce dernier est chargé de vérifier que la qualité de représentant légal est justifiée. Ensuite, il transfère la demande en s'adressant à : [dpo@tralalere.com](mailto:dpo@tralalere.com) ou via le formulaire disponible sur la plateforme enseignant et en cas de difficulté à l'adresse du DPD du responsable de traitement [dpo@education.gouv.fr](mailto:dpo@education.gouv.fr).

Si la demande d'information émane de l'enseignant, il en fait directement la demande à [dpo@tralalere.com](mailto:dpo@tralalere.com) et en cas de difficulté à l'adresse du DPD du responsable de traitement [dpo@education.gouv.fr](mailto:dpo@education.gouv.fr).

Le DPD de TRALALERE demande aux administrateurs fonctionnels et techniques l'extraction des données et met à jour le registre des demandes et des actions réalisées qui sera mis à disposition du Ministère sans délai, sur simple demande.

Une fois la demande traitée par les administrateurs techniques et fonctionnels, un retour sera fait au demandeur, via une réponse au courriel de demande reçu.

### **2/ Demande de modification/rectification des données**

Cette mesure peut être applicable pour la rectification concernant les données collectées pour gérer l'identification des comptes utilisateurs (changement de pseudo ou de prénom, changement d'adresse e-mail pour les enseignants). Ce droit est applicable en cas de retrait du projet pour l'effacement.

Pour toute modification concernant une autre donnée que les données d'identification, la demande doit être faite en s'adressant à [dpo@tralalere.com](mailto:dpo@tralalere.com) ou via le formulaire disponible sur la plateforme enseignant et en cas de difficulté à l'adresse du DPD du responsable de traitement [dpo@education.gouv.fr](mailto:dpo@education.gouv.fr).

Le DPD de TRALALERE notifiera la demande aux administrateurs techniques et fonctionnels pour traitement et mettra à jour le registre des demandes, à disposition du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Une fois la demande traitée par les administrateurs techniques et fonctionnels, un retour sera fait au demandeur, via une réponse au courriel de demande reçu.

### **3/ Demande de suppression des données**

Cette mesure peut être applicable en cas de retrait du projet mais aussi à la fin de la durée de conservation.

#### Suppression des données d'un compte enseignant :

L'enseignant peut en faire la demande en s'adressant à [dpo@tralalere.com](mailto:dpo@tralalere.com), ou via le formulaire disponible sur la plateforme enseignant.

Le DPO transmet la demande aux sous-traitants et administrateurs techniques pour traitement et met à jour le registre des demandes et des actions réalisées.

Il est à noter que la suppression des données d'un compte enseignant entraîne celle des données à caractère personnel des élèves qui lui sont liés.

#### Suppression des données d'un compte élève :

Le responsable légal de l'élève en fait la demande à l'enseignant.

Ce dernier devra dans un premier temps s'assurer de la qualité du responsable légal puis il transférera la demande à l'adresse [dpo@tralalere.com](mailto:dpo@tralalere.com) avant de supprimer les données du compte. Le DPO de TRALALERE met à jour le registre des demandes.

Il sera notifié à tous les sous-traitants la demande de suppression des données liées au compte. Les administrateurs procéderont aux suppressions qui doivent pouvoir être auditable.

#### Fin de durée de conservation :

A la fin de la durée de conservation, TRALALERE procédera à la suppression des données collectées et traitées. Les jeux de données anonymisées pourront être conservés par les sous-traitants de rang 1.

Un processus d'anonymisation est mis en œuvre en fin de projet pour conservation en archive des jeux de données.

A l'issue de cette période de conservation en base active, les jeux de données sont anonymisées de façon stricte et toute désanonymisation est rendue impossible en suivant les recommandations de la CNIL.